

DEL N°06-04/2023-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

En application des dispositions codifiées aux articles L1612-12 et L2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'approbation du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022, tel qu'il lui a été présenté par le comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 14.04.23
- Sa publication sur le site de la commune le : 26/04/2023





DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Date de convocation :

15/03/2023

Date d'envoi :

21/03/2023

L'an deux mil vingt - trois, le jeudi 6 avril à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 05

Absents : 04

Pouvoirs : 03

Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Membres de la Société Civile :

Mesdames Claudine PINGUET, Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET, Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX et Alda ROUMAGNOU.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claire CARTIER à Monsieur Erick MORCHOISNE,

Madame Alda ROUMAGNOU à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE.

XXXXXXXXXXXX